



CTSD du 22 mars 2019

Mme l'IA-Dasen 31,

Dès l'annonce de la répartition de la dotation allouée à notre département, nous savions que le niveau collège allait souffrir. Les projections que nous envoient nos collègues le confirment. Les classes à 30 élèves sont la norme, parfois des refus d'ouvertures quand la moyenne est supérieure à 30 sur un niveau et, bien entendu, toujours la non prise en compte des effectifs ULIS dans les effectifs de l'établissement malgré l'objectif louable d'intégration de ces élèves.

Pour la prochaine rentrée 14 postes sont donnés à notre département pour le 2nd degré (il y en avait deux fois plus l'an dernier), 18 sont fléchés vers les collèges. Si l'on peut discuter la dotation initiale, certainement insuffisante vue la dynamique démographique, force est de constater que les collèges qui accueilleront plus de 1900 élèves supplémentaires sont largement sous-dotés. 1 poste pour 107 élèves en collèges, voilà la considération apportée aux conditions de travail des enseignants et des élèves dans ce département.

En LP 3 ETP sont supprimés pour une démographie à l'équilibre, il n'y a pas de petites économies, et en LGT la dotation est quasi nulle pour plus de 500 élèves supplémentaires prévus. La dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et non enseignants est nette, la dégradation des conditions d'apprentissage de nos élèves l'est tout autant. La différence de considération pour l'école avec le précédent mandat politique est flagrante.

Nous vous accordons, Mme l'IA-Dasen, que cette politique de sacrifice des collèges est une politique académique. Pour nos voisins occitans de Montpellier, avec quasiment la même dynamique démographique, ce sont 67 ETP injectés dans les collèges ! A Toulouse, nous sommes à -18 au niveau académique en collège. A la lumière de ces chiffres, nous arriverions presque à considérer la Haute-Garonne comme une oasis dans le désert de l'école de la confiance.

Enfin, vous savez l'UNSA Education attentive sur la question de l'école inclusive. Chaque enfant handicapé est de droit un élève, il a le droit à la même considération que les autres. Ne pas comptabiliser les élèves d'ULIS dans les effectifs est un choix incohérent avec le principe de l'école inclusive. La qualité de l'accueil réservée à ces élèves est également centrale : il n'est pas question de mandater le CD 31 pour aménager des placards dans certains établissements afin de créer des ULIS. Sur le document de travail n°2.4 il est indiqué que les collèges Stendhal et de Portet / Garonne vont ouvrir des ULIS : est-on certain que les conditions sont réunies localement ? Par exemple, le collège de Portet ouvre 6 postes l'an prochain et le taux d'occupation des salles devrait largement augmenter...

Pour terminer, nous avons bien noté que, conformément à notre demande l'an dernier, vous aviez prévu de réunir ce CTSD avant l'ouverture du serveur SIAM. Gageons que nous y arriverons l'an prochain.

Enfin, même si notre département ne connaît pas d'ouverture d'établissement l'an prochain, nous bénéficions tout de même de la création d'un poste de CPE dans le cadre du projet de refonte de la mixité sociale à Toulouse. L'UNSA Education a approuvé ce projet depuis le début, et en l'absence de dotation ministérielle pour ce beau projet, cette implantation rajoute du crédit à l'effort entrepris par notre administration. Nous approuvons donc le choix effectué d'implanter un poste de CPE au collège Bellevue de Toulouse.

